



Contact :

Arnaud de BRESSON

Paris EUROPLACE

Délégué général

Tel : +33 1 49 27 11 44

[Email: bresson@paris-europlace.com](mailto:bresson@paris-europlace.com)

**Stratégie de sortie de crise :
Paris EUROPLACE présente ses orientations stratégiques pour développer
l'épargne longue et renforcer la filière des dérivés OTC**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 juin 2010 : Paris EUROPLACE poursuit sa stratégie offensive de sortie de crise et présente deux rapports sur le développement de l'épargne longue et sur les produits dérivés OTC, dont les recommandations ont été remises au Haut Comité de Place présidé par Christine Lagarde, Ministre de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi. Ces rapports s'intègrent dans les 12 chantiers initiés l'an passé par Paris EUROPLACE pour renforcer le poids de la place financière de Paris en Europe.

A - Développer une épargne longue au service du financement des entreprises et des particuliers, et l'orienter vers l'épargne retraite, l'assurance-vie et les supports dynamiques

Dans le contexte notamment de mise en place des nouvelles directives européennes, particulièrement Solvency II, qui font peser une menace importante sur la poursuite de l'investissement en actions des investisseurs institutionnels, et en France notamment des assureurs, un groupe de travail animé par Yves Perrier, Directeur Général d'Amundi, a établi des recommandations pour assurer le développement de l'épargne longue.

Le rapport montre que l'épargne financière des Français, stable depuis plusieurs années et dont le taux est relativement élevé (15%), est essentiellement constituée d'actifs court terme à rendement fortement limité.

Le développement de l'épargne longue en France est freiné par une fiscalité qui privilégie les actifs courts, un faible niveau d'éducation financière, et une offre d'actifs long terme trop confuse.

L'assurance-vie, première source d'épargne longue des Français, est le premier vecteur de l'investissement long terme. L'objectif est donc d'abord et avant tout de stabiliser cet encours qui représente aujourd'hui 1.400 milliards € d'encours, placés à 20% en actions.

Au delà de ce préalable, le rapport propose **six actions pour consolider et accélérer le développement de l'épargne longue et l'orienter vers des supports plus dynamiques** :

1 – Accélérer le développement des produits d'épargne retraite existants : PERCO, PERP, en élargissant la base de collecte pour les salariés et en rendant le PERP plus flexible.

2 – Modifier la structure des encours actuels d'épargne en faveur des produits à horizon long : stabiliser les encours des contrats d'assurance-vie, en transformer une partie en assurance-retraite, transférer les encours liquides vers les produits à horizon long, développer une gestion collective du viager.

3 – Encourager les Français à épargner plus tôt en amorçant l'épargne de long terme des jeunes actifs et favoriser les produits adaptés au cycle de vie.

4 – Renforcer massivement la détention d'actifs dynamiques (via le support action) dans le cadre des placements à horizon long terme : revoir la fiscalité des produits d'épargne, encourager la diffusion des produits diversifiés, transférer les encours des produits à rendement faible ou modéré vers des produits investis en actions, et enfin développer la détention d'actions via le PEA et via une partie dédiée des livrets.

5 – Renforcer la place de la gestion professionnelle dans l'épargne longue : à ce titre, favoriser la détention d'actions via les OPCVM et promouvoir le développement des produits de gestion professionnelle ou de gestion collective.

6 – Sensibiliser et former les ménages aux enjeux de l'épargne financière : accroître l'information sur le niveau de vie anticipé à la retraite, diffuser la formation économique et financière dès l'école.

Commentant les conclusions de ce rapport Gérard Mestrallet, Président de Paris EUROPLACE et Président Directeur Général de GDF SUEZ déclare : *« Les risques d'un ralentissement très sensible de l'investissement en actions en France, liés à la mise en place de Solvency II, imposent le lancement de mesures fortes pour développer l'épargne longue. Dans le contexte de la nouvelle réforme de la fiscalité, il est essentiel que les nouvelles charges exonèrent l'épargne longue et que s'opère un rééquilibrage de la fiscalité entre les produits court et long terme. »*

B - Renforcer la transparence, la facilité d'évaluation et la robustesse de la filière des dérivés de gré à gré

Le groupe de travail « Produits Dérivés » présidé par Jean-François Lepetit a pour objectif d'accompagner les réflexions des régulateurs internationaux (notamment européens et américain) sur la filière des produits dérivés de gré à gré, et de définir les meilleures évolutions pour répondre aux différents besoins des gestions, des entreprises et des superviseurs.

Les produits dérivés de gré à gré jouent un rôle essentiel dans la couverture des risques financiers des entreprises, et constituent une des filières stratégiques de la place de Paris en particulier pour les dérivés d'actions.

Les trois propositions formulées par ce groupe de travail visent à renforcer la transparence, la facilité d'évaluation et la robustesse de cette filière à l'échelle européenne :

1 – **Renforcer la coordination des initiatives françaises en matière d'infrastructure** de marchés dérivés à travers un comité ad hoc sous l'égide de la Banque de France.

2 – **Mettre en place au sein de la zone euro des chambres de compensation et de trade repository**, qui permettront une valorisation comptable des contrats et une meilleure traçabilité des risques.

3 – **Faciliter l'accès des entreprises et des investisseurs aux données, grâce à une valorisation indépendante** des contrats, y compris pour répondre aux exigences des comités des risques et d'audit.

ANNEXES :

Slideshow : Conclusions du groupe de travail sur le Développement de l'Epargne Longue

Slideshow : Conclusions du groupe de travail sur les Produits Dérivés